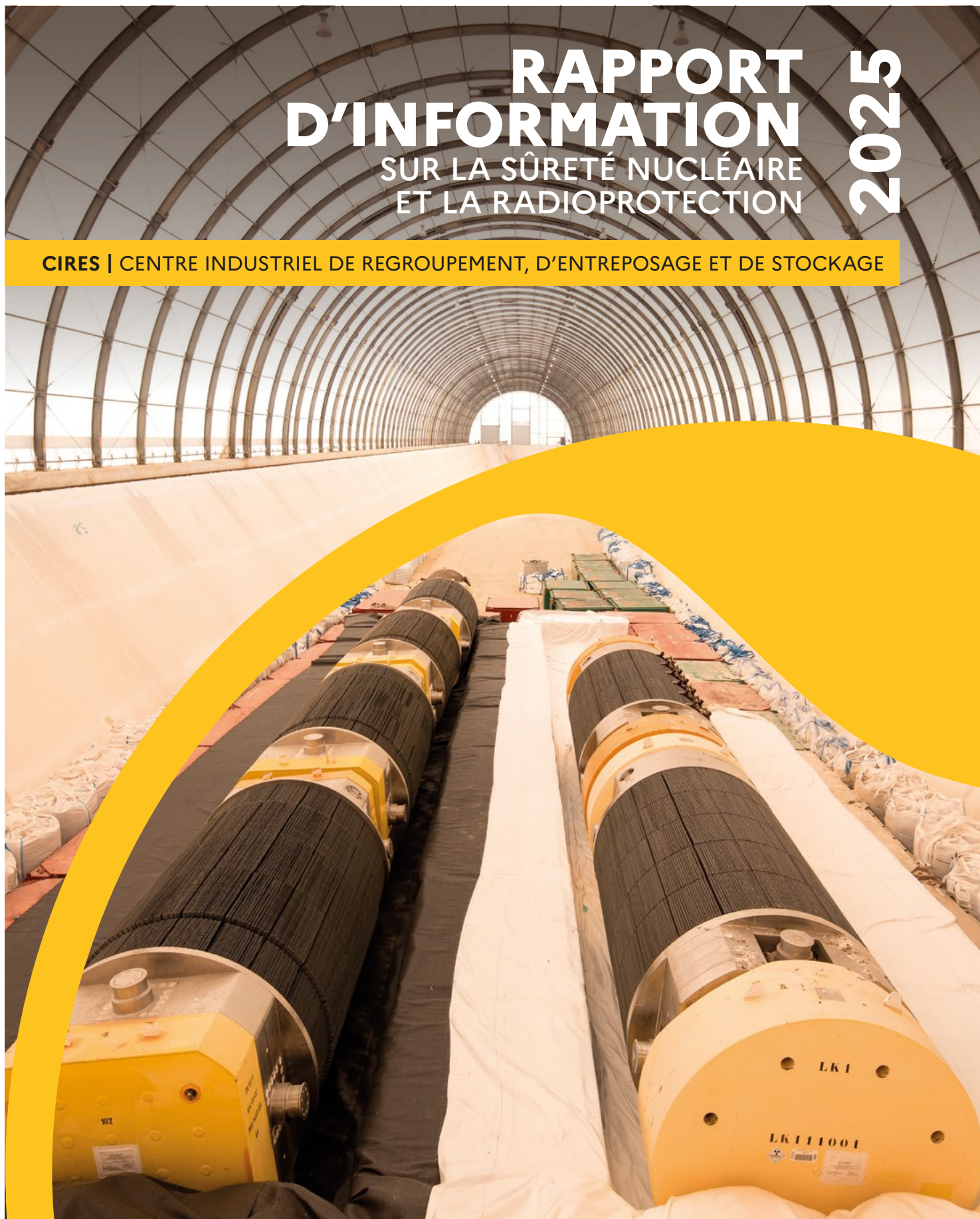


RAPPORT D'INFORMATION

SUR LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET LA RADIOPROTECTION

2025

CIRES | CENTRE INDUSTRIEL DE REGROUPEMENT, D'ENTREPOSAGE ET DE STOCKAGE



Préambule

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) publie chaque année des rapports d'activité de ses centres de stockage de la Manche et de l'Aube en raison de l'appartenance de ces deux sites à la catégorie réglementaire dite des « installations nucléaires de base ». Conformément au code de l'environnement, ces rapports présentent un bilan de la situation de ces installations au regard de la sûreté et de la sécurité, de la radioprotection et des impacts potentiels sur l'environnement.

Dans un souci de cohérence et de transparence, l'Andra édite également un rapport annuel pour **LE CENTRE INDUSTRIEL DE REGROUPEMENT, D'ENTREPOSAGE ET DE STOCKAGE (Cires)** qui, en tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement, n'est pas soumis à cette obligation réglementaire de parution.



L'Andra



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
andra.fr

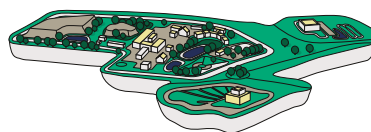
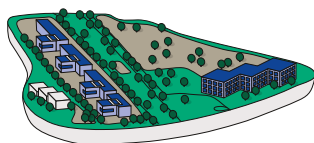
L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle des ministères en charge de l'Énergie, l'Environnement et la Recherche.

Elle employait 776 salariés au 31 décembre 2025, répartis sur plusieurs sites.

Implantations de L'Andra

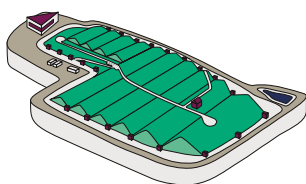
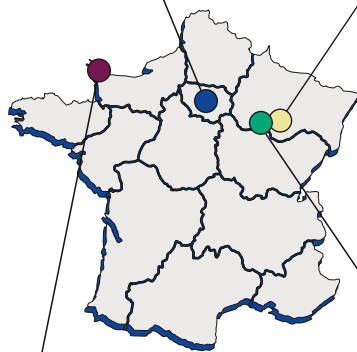
Le siège social

à Châtenay-Malabry (92).



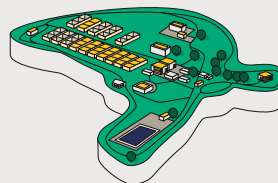
Le Centre de Meuse/Haute-Marne (CMHM)

comprenant le Laboratoire de recherche souterrain et l'Écothèque situés sur la commune de Bure (55) et l'Espace technologique sur la commune de Saudron (52).

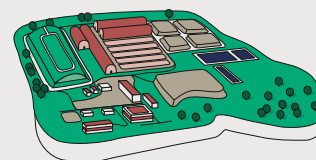


Le Centre de stockage de la Manche (CSM)

situé sur la commune de Digulleville (50).



Centre de stockage de l'Aube (CSA)



Centre de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires)

Les deux centres industriels de L'Andra dans l'Aube (10) : le **Centre de stockage de l'Aube (CSA)** situé sur les communes de Soullaines-Dhuys, Ville-aux-Bois et Épothémont et le **Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires)** sur les communes de Morvilliers et La Chaise.

Sommaire

1

PRÉSENTATION | P. 3

- 1. Le Centre industriel de regroupement, d’entreposage et de stockage (Cires) | P. 4
- 2. Les équipements du Cires | P. 5
- 3. Le bilan d’exploitation 2025 du Cires | P. 6
- 4. Acaci: les travaux menés en 2025 | P. 8
- 5. La gestion des futurs déchets TFA: plusieurs options à l’étude | P. 9

2

DISPOSITIONS | P. 10

- 1. La sûreté nucléaire | P. 11
- 2. La radioprotection | P. 15
- 3. La sécurité du personnel | P. 17

3

SURVEILLANCE | P. 18

- La surveillance de l’environnement | P. 19

4

DIALOGUE ET INFORMATION | P. 28

- Les actions en matière de transparence | P. 29

5

CONCLUSION | P. 35

- 1. Le Cires à la loupe | P. 36
- 2. Glossaire | P. 37

1

PRÉSENTATION

1. Le Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires) | P. 4
2. Les équipements du Cires | P. 5
3. Le bilan d'exploitation 2025 du Cires | P. 6
4. Acaci: les travaux menés en 2025 | P. 8
5. La gestion des futurs déchets TFA: plusieurs options à l'étude | P. 9

1. Le Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires)

Implanté sur les communes de Morvilliers et de La Chaise, dans le département de l'Aube, le Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires) est dédié, depuis 2003, au stockage des déchets radioactifs de très faible activité (TFA).

Il dispose également d'installations dédiées au regroupement et au tri-traitement de déchets radioactifs issus principalement d'activités non électronucléaires et à l'entreposage de déchets radioactifs ne disposant pas encore de solution de stockage pérenne.

Le Cires est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), exploitée par l'Andra et d'une superficie totale de 52,5 hectares, dont plus de 25 réservés au stockage des déchets. **Ce centre est autorisé à stocker 950 000 m³ de déchets TFA.** À fin 2025, 53,1 % de cette capacité totale de stockage autorisée étaient atteints.

Les déchets TFA sont essentiellement constitués de gravats, de terres, de ferrailles... très faiblement contaminés. Ils sont issus du démantèlement ou de l'exploitation d'installations nucléaires ou d'industries classiques utilisant des matériaux naturellement radioactifs. Les déchets TFA peuvent aussi provenir de l'assainissement et de la réhabilitation d'anciens sites pollués par la radioactivité.

Les déchets sont stockés sur le Cires dans des alvéoles de 176 mètres de long et 26 mètres de large, creusées à 8,5 mètres de profondeur dans une couche argileuse.

Les déchets radioactifs regroupés, triés et traités au Cires sont **issus de la collecte** qu'assure l'Andra, **auprès d'environ 1 000 producteurs non électronucléaires** répartis sur l'ensemble du territoire national (hôpitaux, laboratoires pharmaceutiques ou autres filières industrielles...). Ces déchets sont de nature très variée : gants, plastiques, solvants, blouses, paratonnerres, objets radioactifs détenus par des

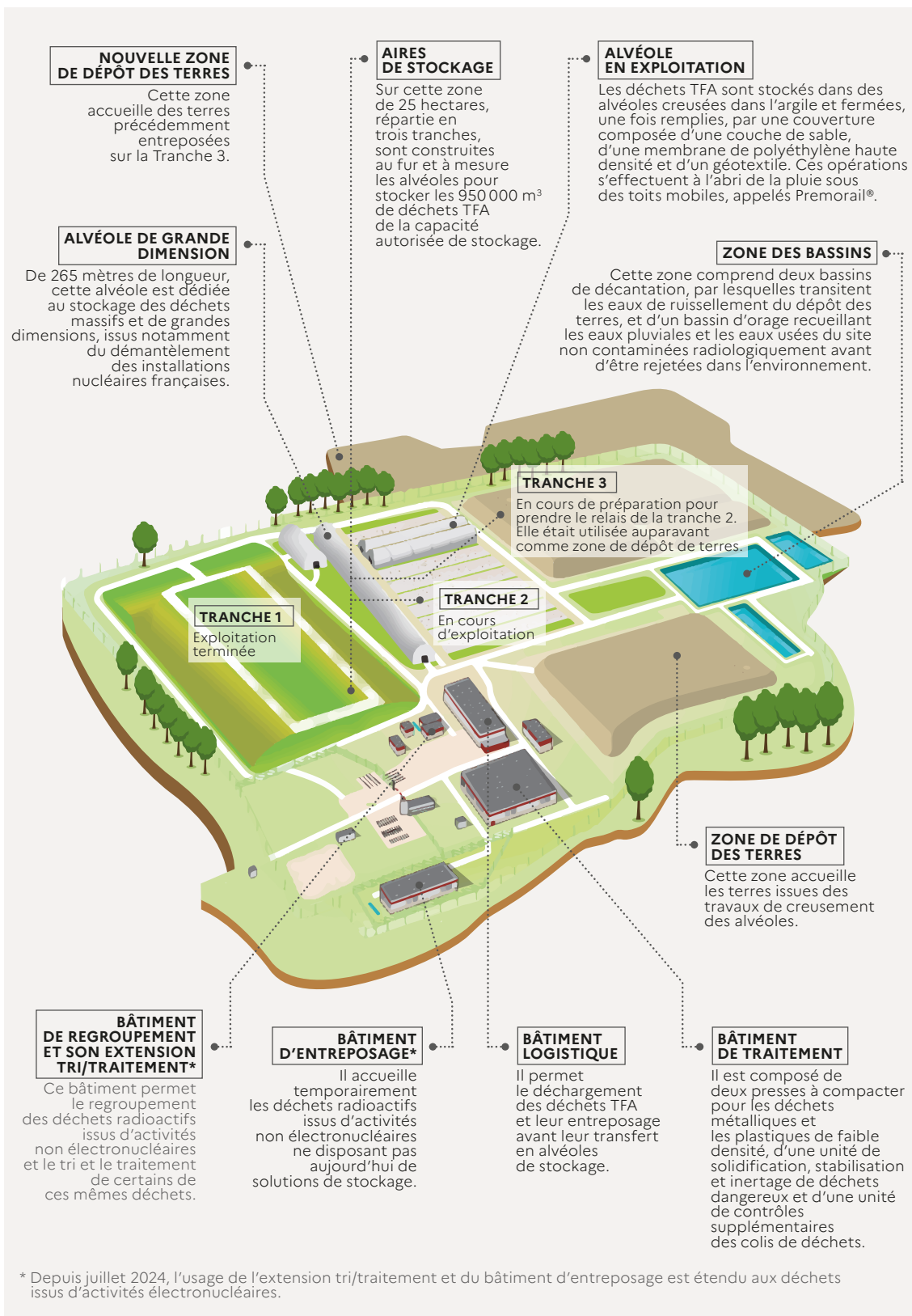
particuliers (objets luminescents, fontaines au radium...). Ces déchets sont principalement de très faible activité ou de faible ou moyenne activité à vie courte pour lesquels les filières de stockage existent. Une petite quantité de ces déchets sont de faible ou moyenne activité à vie longue et ne disposent pas encore de solutions de stockage. Ils font l'objet d'un entreposage au Cires.

Pour réaliser ces activités, **une quarantaine de personnes travaillent sur le Cires** ; plusieurs agents Andra basés au siège social ou sur le Centre de stockage de l'Aube participent également à son fonctionnement.



Vue aérienne du Cires

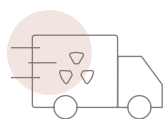
2. Les équipements du Cires



3. Le bilan d'exploitation 2025 du Cires

Les **livraisons** de déchets TFA

CHIFFRES CLÉS



1 550
VÉHICULES
en provenance
des sites
de production



17 630
COLIS DE
DÉCHETS TFA
livrés en 2025



14 093
COLIS DE
DÉCHETS TFA
stockés en 2025

Les déchets TFA sont acheminés jusqu'au Cires, sous la responsabilité des producteurs, depuis les sites de production, soit **directement par route dans des camions** soit **par voie ferroviaire**. Dans ce deuxième cas, à leur arrivée au terminal ferroviaire (TF), les colis de déchets sont transbordés sur des camions pour être livrés au Cires. En 2025, les expéditions de déchets TFA au Cires ont nécessité **1 550** véhicules en provenance des sites de production et **31** camions entre le TF et le Cires soit au total **1 581 véhicules**.

17 630 colis de déchets TFA, représentant **21 710 m³**, ont été réceptionnés au Cires en 2025. Ils provenaient principalement d'installations d'Orano (41 % du volume total livré), d'EDF (environ 35 %) et du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (environ 18 %). Les 6 % restants étaient des déchets TFA issus de producteurs non électronucléaires.

Depuis 2003, **582 277**
colis de déchets TFA
ont été pris en charge
par le Cires, soit **560 581 m³**.

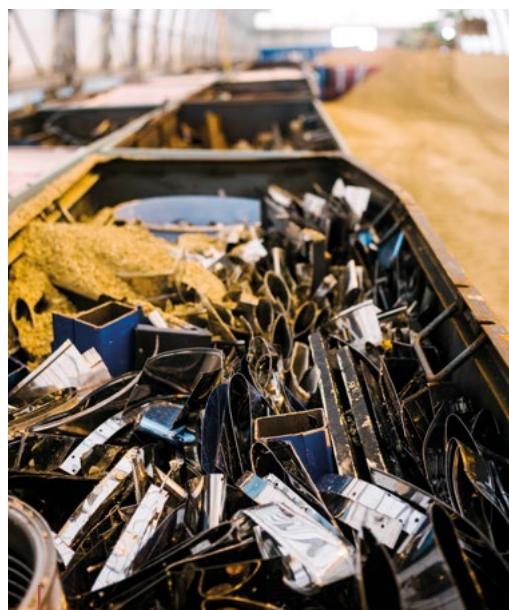
Le **stockage** des déchets TFA

Les colis de déchets destinés à être stockés directement en alvéole sont majoritairement entreposés dans le bâtiment logistique à l'intérieur de leur conteneur de transport. Ils sont ensuite chargés sur des remorques assurant la navette entre ce bâtiment et l'alvéole de stockage en exploitation. Certains déchets sont compactés, solidifiés ou stabilisés dans le bâtiment de traitement avant d'être stockés.

Les déchets de grandes dimensions sont dirigés directement dans l'alvéole qui leur est dédiée sans passer par le bâtiment logistique.

En 2025, 14 093 colis de déchets TFA ont été stockés, représentant un volume de 18 749 m³.

Depuis 2003, **573 580 colis de déchets TFA** ont été stockés, soit **504 445 m³**, ce qui représente **53,1 %** de la capacité totale de stockage autorisée.



Stockage de déchets TFA en alvéole

Le **compactage** des déchets TFA

En 2025 :

- **660 m³ de ferrailles légères** ont été compactés par la presse à paquets. Un taux de réduction de 6 a été obtenu ;
- **3877 m³ de déchets plastiques** ont été compactés par la presse à balles. Le taux de réduction était de 2,9.

Le Cires dispose de deux presses permettant de réduire le volume des déchets compactables :

- **une presse à paquets**, d'une capacité de 300 tonnes, adaptée au compactage des déchets métalliques tels que les ferrailles légères ;
- **une presse à balles**, d'une capacité de 120 tonnes, dédiée aux déchets de faible densité (plastiques, calorifuges, etc.).

La **gestion des déchets radioactifs** issus d'activités non électronucléaires

L'Andra assure la collecte des déchets radioactifs chez les producteurs non électronucléaires (hôpitaux, laboratoires pharmaceutiques ou autres filières industrielles, etc.) et leur acheminement au Cires.

En 2025, **1649 colis de déchets radioactifs** ont été collectés. Cela représente un volume de **139 m³**.

Ils sont ensuite répartis dans différents locaux du **bâtiment de regroupement** en fonction de leurs caractéristiques physico-chimiques.

Certains colis sont ensuite transférés vers **l'installation tri/traitement** attenante pour faire l'objet de différentes opérations : broyage, séparation des matières solides et liquides, contrôle par scanner, etc.

Une faible partie des déchets issus d'activités non électronucléaires sont à vie longue et ne disposent pas aujourd'hui de solutions de stockage. Il s'agit par exemple de paratonnerres radioactifs, d'objets au radium à usage médical utilisés dans l'entre-deux-guerres (aiguilles, tubes, compresses au radium, etc.), d'objets radioactifs détenus par des particuliers, de certains déchets (terres, gravats, etc.) provenant d'anciens sites pollués par la radioactivité. Ces déchets à vie longue sont accueillis dans le **bâtiment d'entreposage** du Cires.

À fin 2025, **978 m³ de colis de déchets radioactifs à vie longue** sont entreposés au Cires, **représentant 16,3 %** de la capacité volumique d'entreposage autorisée.



Colis de déchets présents dans le bâtiment d'entreposage du Cires

4. Acaci: les travaux menés en 2025

Les différentes optimisations du stockage mises en œuvre au Cires depuis plusieurs années ont permis d'économiser une grande partie de la surface de stockage initialement prévue pour les déchets de très faible activité.

En 2024, l'Andra a obtenu l'autorisation de la préfecture de l'Aube **d'augmenter la capacité de stockage du site, sans faire évoluer l'emprise de la zone de stockage existante. C'est le projet Acaci (Augmentation de la CAPacité du Cires).**

Les travaux pour préparer la zone de stockage appelée « tranche 3 », laissée libre par les optimisations, ont alors pu commencer fin 2024 et se sont poursuivis tout au long de l'année 2025.

Ils ont consisté principalement en :

- **l'aménagement de la nouvelle plateforme de dépôt des terres** (déboisée en 2024 et décapée en 2025);
- **la mise en stock des terres végétales**, issues de cette nouvelle plateforme, qui serviront pour la future couverture qui viendra protéger ultérieurement les alvéoles de stockage de déchets de la tranche 3;
- **le creusement d'un nouveau fossé périphérique** pour collecter et surveiller les eaux pluviales provenant de cette nouvelle plateforme de dépôt des terres;
- **des aménagements paysagers**, notamment la plantation d'arbres, à l'entrée du Cires, pour renforcer l'intégration du site dans son environnement;
- la poursuite des travaux liés aux mesures de compensation et notamment des **travaux de restauration de zones humides** sur la commune de Crespy-le-Neuf.

Le prochain chantier majeur consistera à retirer les terres entreposées sur la tranche 3. Celles-ci seront utilisées pour former une partie de la couverture définitive de la tranche 2 qui sera mise en place en 2026-2027. Les travaux d'aménagement de la tranche 3 pourront alors intervenir pour une mise à disposition de la zone en 2028.



Vue aérienne du Cires avec la nouvelle plateforme de dépôt des terres (zone récemment déboisée à droite)

5. La gestion des futurs déchets TFA : plusieurs options à l'étude

Au regard des prévisions des volumes de déchets TFA (autour de 2,4 millions de m³) qui seront notamment produits lors des futurs démantèlements des installations nucléaires existantes, le Cires ne suffira pas pour les prendre en charge.

Même en valorisant certains déchets TFA ou en réduisant les volumes à venir grâce à des innovations, de **nouvelles capacités de stockage doivent dès à présent être anticipées pour prendre la suite du Cires à l'horizon 2040/2045.**

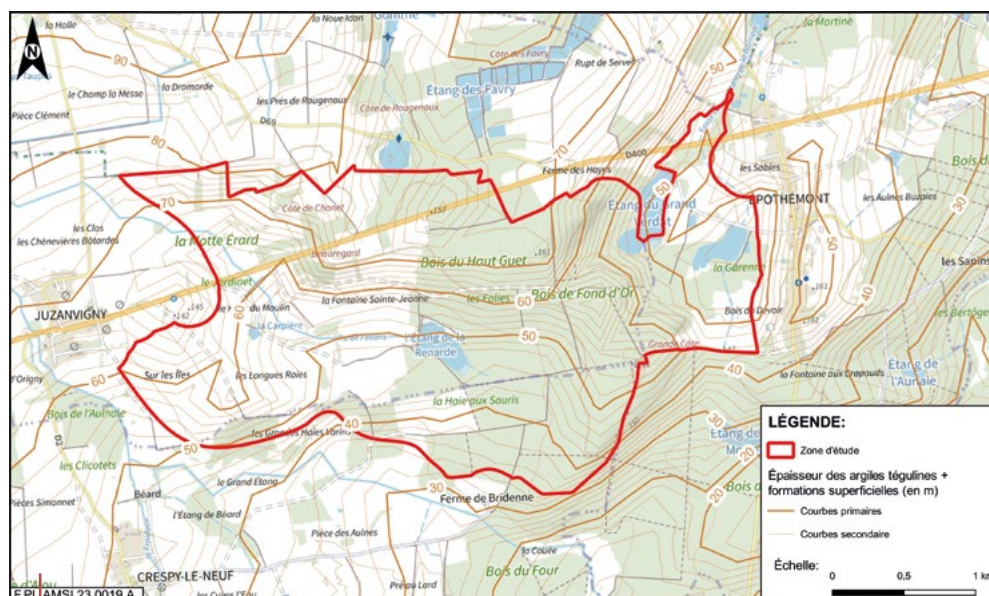
Dans cet objectif, plusieurs options d'implantation d'un nouveau site de stockage sont à l'étude :

- **une option d'extension** qui consiste à étendre le Cires ou à implanter un site de stockage à proximité ;
- **une option d'implantation** sur le territoire de la **Communauté de communes Vendevre-Soulaines (CCVS)** qui serait **associée géographiquement** à l'implantation d'un projet de 3^e centre dans l'Aube pour les déchets de faible activité à vie longue (FA-VL) ;
- **une option d'implantation dans ou à proximité** de la zone d'étude de la CCVS qui serait dissociée du projet FA-VL.



Pour en savoir plus sur le projet de 3^e centre dans l'Aube, scannez ce QRCode

Une option alternative est également envisagée : élargir la zone de recherche, en s'appuyant sur le retour d'expérience des recherches de site menées précédemment par l'Andra et les connaissances acquises.



Zone d'étude pour le projet de 3^e centre dans l'Aube



2

DISPOSITIONS

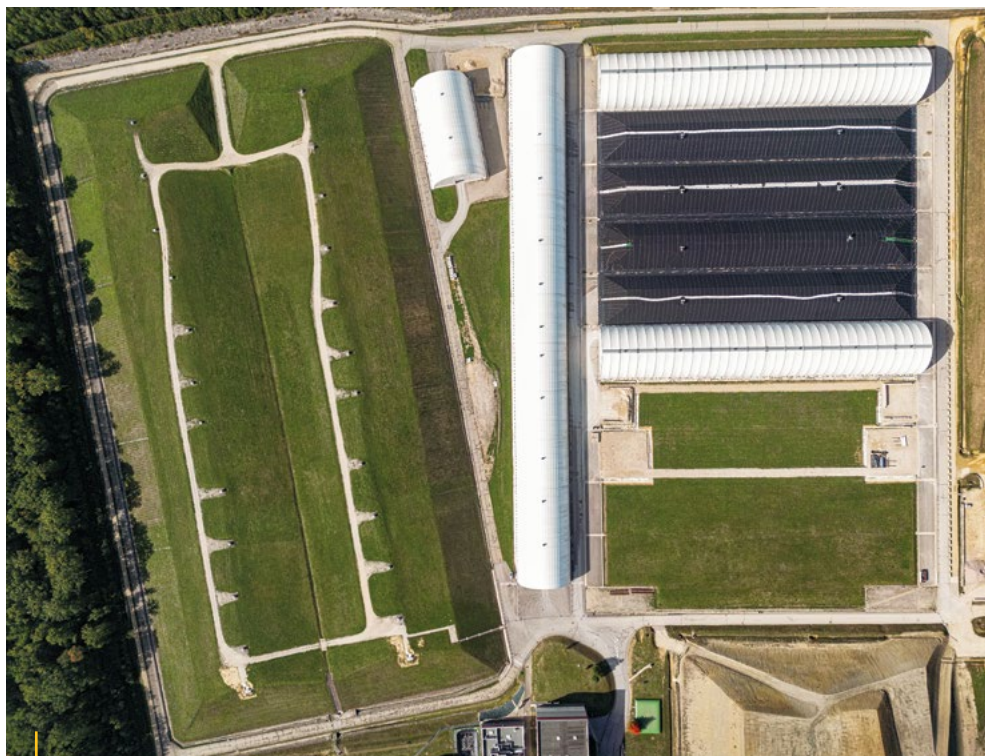
1. La sûreté nucléaire | P. 11

2. La radioprotection | P. 15

3. La sécurité du personnel | P. 17

1. La sûreté nucléaire

La sûreté du Cires repose sur un ensemble de dispositions matérielles et organisationnelles ayant pour objectif la protection des personnes et de l'environnement contre les effets d'une éventuelle dispersion de radionucléides et de toxiques chimiques contenus dans les colis de déchets radioactifs.



Vue aérienne des deux tranches de stockage; à gauche, la tranche 1 avec la couverture définitive

La sûreté du stockage des déchets radioactifs de très faible activité (TFA)

Les déchets TFA sont stockés en surface dans des alvéoles de 176 mètres de longueur et 26 mètres de largeur environ, creusées à 8,50 mètres de profondeur dans l'argile. La mise en place des colis de déchets s'effectue à l'abri des intempéries sous une structure métallique bâchée, appelée Premorail®. Les espaces vides entre les colis de déchets ou entre les déchets eux-mêmes sont comblés par un matériau de remplissage sableux.

Une fois remplies de colis de déchets, ces alvéoles sont fermées par une couverture provisoire, composée d'une couche de sable, d'une géomembrane en polyéthylène haute densité garantissant l'imperméabilité du stockage et d'un géotextile de protection résistant aux rayonnements ultraviolets.

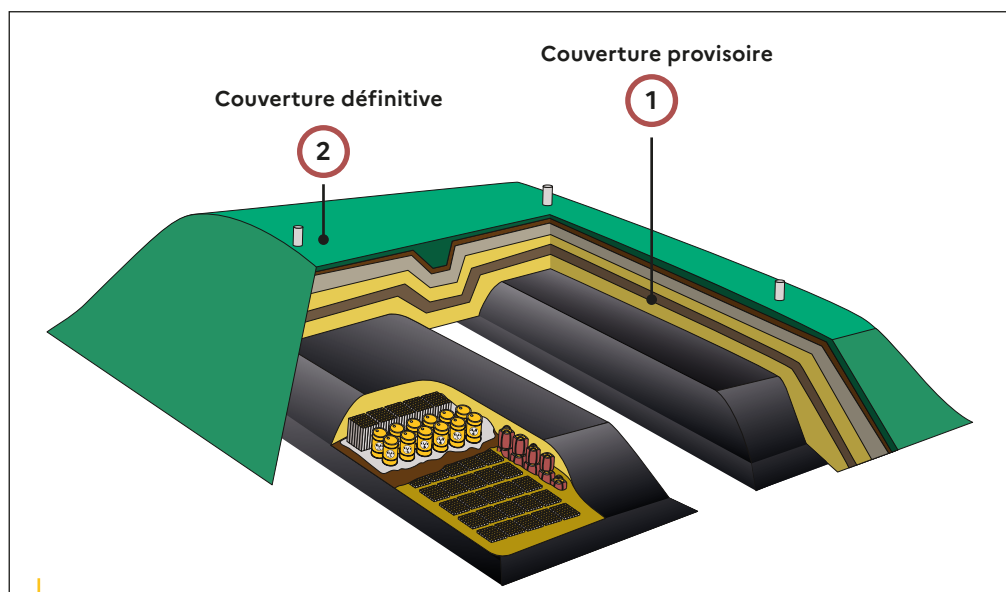
Le Premorail® est alors déplacé pour préparer une nouvelle alvéole. Lorsque plusieurs alvéoles côte à côte sont sous couverture provisoire, l'Andra procède à la mise en place d'une couverture définitive composée de différents matériaux.



Les colis de déchets sont stockés à l'abri sous un Premorail®

Afin de garantir la protection à long terme des personnes et de l'environnement, le confinement des déchets est ainsi assuré par plusieurs barrières complémentaires :

- **une géomembrane en polyéthylène haute densité** placée en fond et sur les bords de l'alvéole avant son exploitation. Une membrane identique, recouvrant par la suite le massif de déchets, est thermosoudée à la première, après remplissage de l'alvéole ;
- **une enveloppe de matériaux naturels argileux** garantissant une très faible perméabilité. La partie supérieure de cette enveloppe constitue la couverture définitive composée d'une succession de matériaux séparés entre eux par des membranes en géocomposites. Chaque couche de matériaux joue un rôle précis dans l'étanchéité de l'alvéole ou le drainage des eaux pluviales ;
- **le milieu géologique** constitué de l'argile de l'Aptien de très faible perméabilité, sous les alvéoles.



Concept de confinement des déchets

La **sûreté du regroupement, tri, traitement et de l'entreposage** des déchets radioactifs issus d'activités non électronucléaires*

Les risques liés aux activités de regroupement, de tri, de traitement et d'entreposage de déchets radioactifs issus d'activités non électronucléaires ont été identifiés, quantifiés et ont été pris en compte dans la construction même des bâtiments.

1. Le bâtiment de regroupement

D'environ 550 m², il est compartimenté en plusieurs locaux répondant aux exigences des différentes typologies de déchets : les locaux dédiés aux solvants et aux liquides scintillants sont par exemple équipés d'un système d'extinction automatique à mousse en cas d'incendie, la chambre froide est quant à elle maintenue à une température d'environ - 20 °C, etc.

2. Le bâtiment tri-traitement

C'est une extension du bâtiment de regroupement, d'environ 440 m². Cette installation est divisée en plusieurs locaux répondant aux exigences des différentes typologies de déchets et des opérations qui y sont menées. Elle est équipée d'un système de ventilation nucléaire destiné à capter les émissions de poussières au plus près des procédés de traitement.

3. Le bâtiment d'entreposage

D'une surface de 2000 m², il est divisé en trois espaces adaptés aux catégories de déchets entreposés, selon le débit de dose au contact des colis. Il est constitué de murs en bardages métalliques ou en béton dont l'épaisseur peut aller jusqu'à 40 cm. Il est, de plus, entouré d'une enceinte de terre d'une dizaine de mètres de hauteur destinée à fournir une protection supplémentaire contre l'irradiation.

Les **relations avec les autorités**

Le Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage est une Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), dont le fonctionnement est régi par l'arrêté préfectoral n° 2016020-0003 du 20 janvier 2016 et par l'arrêté préfectoral complémentaire n° PCICP2024194-0004 du 12 juillet 2024**. La Dreal (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) veille au respect des règles d'exploitation et de surveillance fixées par ces arrêtés en procédant à des inspections et/ou à des contrôles.

Dans ce cadre, cinq contrôles ont été effectués au Cires en 2025 :

- **une inspection portait sur la mise en œuvre des nouvelles dispositions de l'arrêté préfectoral complémentaire du 12 juillet 2024** et en particulier sur les mesures de réduction, de compensation, de suivi et d'accompagnement prévues dans le cadre du projet Acaci. Les inspecteurs ont pu vérifier la bonne tenue des engagements de l'Andra ;

* Depuis juillet 2024, l'usage de l'extension tri/traitement et du bâtiment d'entreposage est étendu aux déchets issus d'activités électronucléaires.

** L'arrêté préfectoral de 2016, autorisant l'Andra à réaliser sur le Cires des activités de tri et de traitement de déchets issus de filières non électronucléaires en plus du stockage de déchets TFA, a abrogé l'arrêté initial de 2003 et les suivants. L'arrêté complémentaire de 2024, autorisant l'augmentation de la capacité de stockage du Cires, abroge les arrêtés préfectoraux complémentaires antérieurs.

- **un contrôle portait sur les eaux superficielles du bassin d'orage.**
Les résultats des analyses ont mis en exergue deux dépassements des valeurs limites pour les matières en suspension (MES) et les métaux totaux. Ces concentrations plus élevées sont le reflet d'apports récents de fines en lien avec les travaux d'aménagement de la nouvelle plateforme de dépôt des terres dont le niveau est réduit grâce aux dispositions de limitation mises en œuvre dès le démarrage des travaux;
- **trois contrôles portaient sur la conformité des déchets reçus au Cires.**
Ils n'ont donné lieu à aucun constat de non-conformité.



Un contrôle portait sur les eaux superficielles du bassin d'orage du Cires

Les **contrôles effectués par l'Andra** sur les déchets reçus au Cires

L'Andra effectue des contrôles sur les déchets devant être livrés ou déjà réceptionnés au Cires afin de vérifier leur conformité avec les prescriptions des arrêtés préfectoraux :

- **des contrôles informatiques d'admissibilité des colis**
Première étape que l'Andra réalise pour la totalité des colis de déchets devant être livrés au Cires. Elle permet de vérifier les déclarations des producteurs concernant les caractéristiques des déchets;
- **des contrôles à réception des colis de déchets sur le Cires**
Il s'agit d'une vérification administrative des livraisons, de contrôles radiologiques sur les véhicules, les colis de déchets et les conteneurs de transport, de contrôles visuels du chargement et des colis;
- **des contrôles effectués par échantillonnage dans le local de contrôle colis du Cires.** Ils peuvent être non destructifs (pesées, mesures de débit de doses, etc.) ou destructifs (inventaire des déchets dans les colis et prélèvement de déchets pour analyse);
- **des contrôles de l'Andra chez les producteurs de déchets**
Ces inspections permettent notamment de vérifier le respect par les producteurs des dispositions qualité.

2. La radioprotection

La radioprotection est l'ensemble des règles, des procédures et des moyens de prévention et de surveillance visant à empêcher ou à réduire les effets nocifs des rayonnements ionisants produits sur les personnes et l'environnement directement ou indirectement.

Les trois principes fondamentaux

LA JUSTIFICATION DES ACTIVITÉS

L'utilisation des rayonnements ionisants est justifiée lorsque le bénéfice qu'elle peut apporter est supérieur aux inconvénients de cette utilisation.

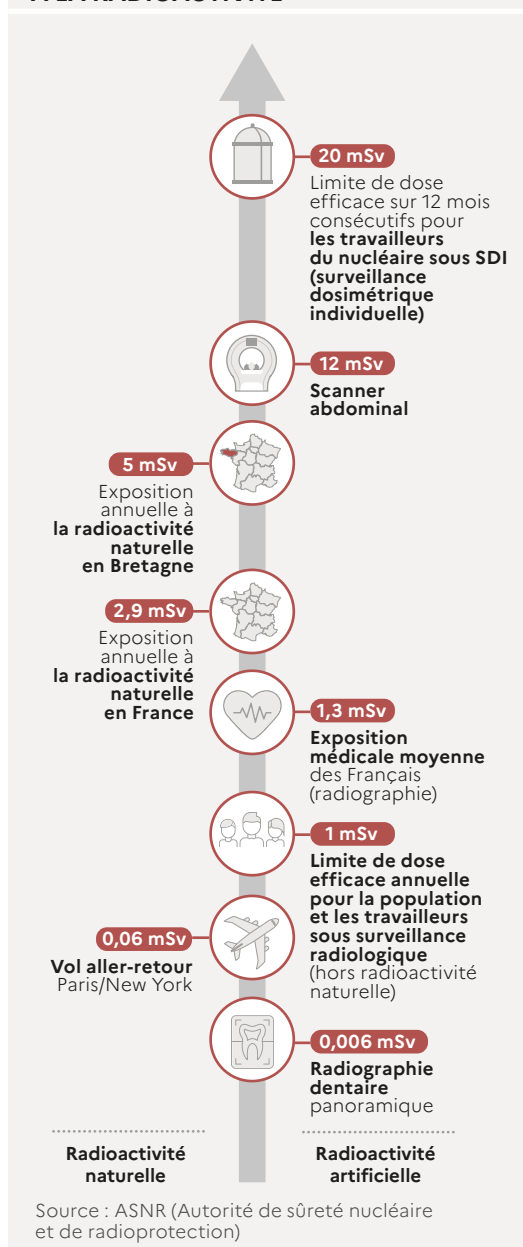
L'OPTIMISATION DES EXPOSITIONS

Les expositions individuelles et collectives doivent être maintenues à un niveau aussi bas que raisonnablement possible et en dessous des limites des doses fixées par voie réglementaire, et ce compte tenu de l'état des techniques et des facteurs économiques et sociétaux. Il s'agit du principe « ALARA » (*As Low As Reasonably Achievable*, « Aussi bas que raisonnablement possible » en français).

LA LIMITATION DES DOSES

Les expositions individuelles ne doivent pas dépasser les limites des doses fixées par voie réglementaire.

EXEMPLES D'EXPOSITIONS À LA RADIOACTIVITÉ



La dosimétrie du personnel

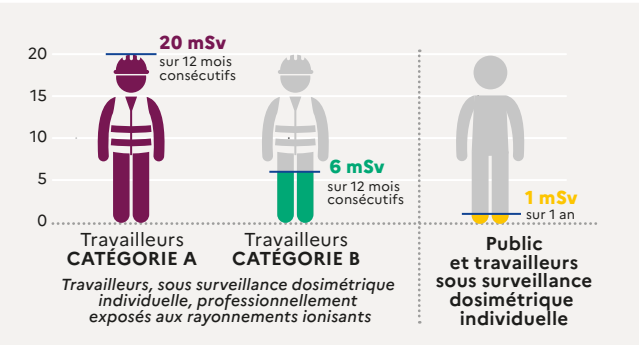
La dose équivalente engagée pour l'agent le plus exposé au Cires en 2025 s'élève à **0,294 mSv** (milliSievert) sur l'année.

Les faibles doses reçues sont principalement liées aux activités de regroupement, de tri-traitement et d'entreposage des déchets issus de filières non électronucléaires, qui nécessitent la manipulation des colis de déchets dont le niveau d'activité est parfois plus important que celui des déchets TFA.

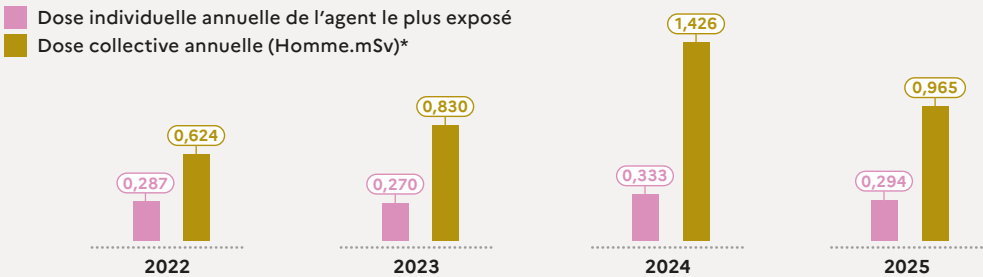


Dosimètre opérationnel

LIMITE DES DOSES ÉQUIVALENTES RÉGLEMENTAIRES PAR CATÉGORIE DE PERSONNES (hors radioactivité naturelle et médecine)



BILAN COMPARATIF DE LA DOSIMÉTRIE OPÉRATIONNELLE ENTRE 2022 ET 2025 (en mSv)



* La dose collective annuelle est la somme des doses individuelles reçues par les agents intervenant sur les installations du Cires sur une année.

3. La sécurité du personnel

La sécurité du personnel est une priorité pour l'Andra. La maîtrise de celle-ci est organisée autour d'un système de management santé, sécurité et sûreté qui regroupe un certain nombre de dispositions organisationnelles, techniques et humaines.

Des formations aux risques spécifiques du Cires sont très régulièrement organisées. Elles sont obligatoires pour intervenir sur le site et sont renouvelées périodiquement.

Afin de sensibiliser le personnel sur les situations potentiellement à risques, l'Andra rappelle régulièrement les bons usages des différents équipements et la nécessité de rester vigilant à son poste de travail.

VIGILANCE PARTAGÉE : LES « RÈGLES D'OR » DE L'ANDRA EN MATIÈRE DE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Les « Règles d'or » de l'Andra

Engagée de longue date à améliorer en continu les conditions de travail de ses collaborateurs et à réduire les risques d'accidents associés à leurs activités, l'Andra a franchi un nouveau pas en 2025 en définissant des « Règles d'or ».

Élaborées avec et pour les collaborateurs, ces règles visent à instaurer une culture de vigilance collective en matière de santé (physique et mentale) et de sécurité au travail (SST).



Vous pouvez visualiser les « Règles d'or » sur Internet.

L'exercice de **sécurité réglementaire**

L'Andra doit procéder au moins une fois tous les deux ans à un exercice de sécurité réglementaire au Cires dont le principal objectif est de tester la coordination des secours internes avec les secours externes. En fonction des scénarios retenus, d'autres objectifs particuliers peuvent également être évalués.

Le dernier exercice a été réalisé le 25 novembre 2025. Il avait pour thème la gestion d'un incendie avec victimes. Il a permis de tester l'organisation entre les équipes internes et les secours externes ainsi que les échanges entre les équipes Andra basées au Cires et celles grées au Centre de stockage de l'Aube.



3

SURVEILLANCE

La surveillance de l'environnement | P. 19

La surveillance de l'environnement

Pour vérifier que l'impact du Cires reste le plus faible possible, un suivi très précis du centre et de son environnement est réalisé régulièrement. Les différents points de surveillance sont définis par l'arrêté préfectoral et son arrêté complémentaire régissant les activités du site.



Site internet
du Réseau national
de mesures de
la radioactivité
de l'environnement
(RNM)

En 2025, la surveillance de l'environnement et des rejets du Cires a conduit à la réalisation d'environ **1050 prélèvements** dans l'environnement pour près de **6760 analyses** radiologiques et physico-chimiques.

Les résultats réglementaires des mesures de radioactivité dans l'environnement du Cires sont disponibles sur le site internet du Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement (RNM).

CHIFFRES CLÉS



1050
PRÉLÈVEMENTS
dans
l'environnement



6760
ANALYSES
radiologiques
et physico-
chimiques



Échantillon d'eau prélevé pour analyses

LA SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT DU CIRES

**SURVEILLANCE
DES RUISSEAUX**

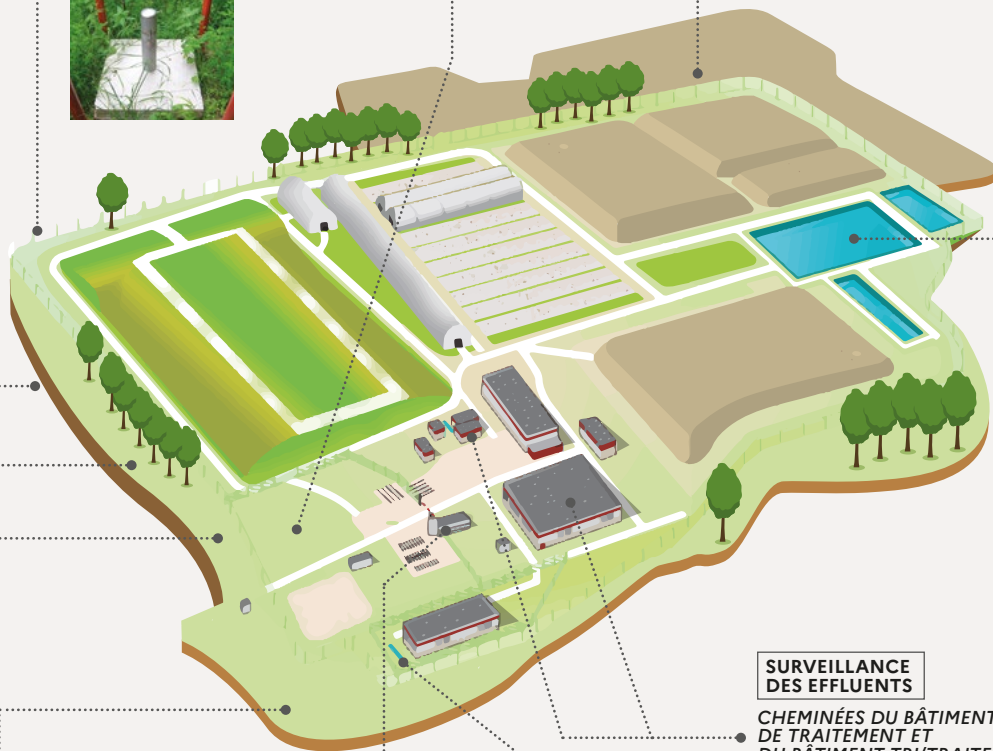
PRÉLÈVEMENTS
Analyses radiologiques
et physico-chimiques
des eaux.

**SURVEILLANCE
DES EAUX SOUTERRAINES**

PIÉZOMÈTRES
Mesure de la hauteur de la nappe
et analyses radiologiques
et physico-chimiques.

**SURVEILLANCE
DU RADON****SURVEILLANCE
DU RAYONNEMENT AMBIANT**

DOSIMÈTRES
Mesure du rayonnement ambiant
à la clôture du centre.

**SURVEILLANCE DES ÉCOSYSTÈMES**

**ÉCOSYSTÈMES
TERRESTRES**
Suivi de la chaîne
alimentaire
(champignons,
salades).



**ÉCOSYSTÈMES
TERRESTRES**
Aire de prélèvements
de feuilles de chênes
pour analyses
radiologiques.



**ÉCOSYSTÈMES
AQUATIQUES**
Suivi hydrobiologique.
Prélèvements
pour analyses
des végétaux
aquatiques.

**SURVEILLANCE
DES EFFLUENTS**

**CHEMINÉES DU BÂTIMENT
DE TRAITEMENT ET
DU BÂTIMENT TRI/TRAIEMENT**
Mesure des rejets gazeux.

**SURVEILLANCE
ATMOSPHÉRIQUE**

**STATION
ATMOSPHÉRIQUE**
Mesure de
la radioactivité
dans l'air (gaz
et poussières).



**BASSIN D'ORAGE/
BASSIN DE RÉGULATION**
Analyses radiologiques et
physico-chimiques des eaux.
Mesures des rejets liquides.



Les **principaux résultats de mesures radiologiques** de la surveillance de l'environnement en 2025

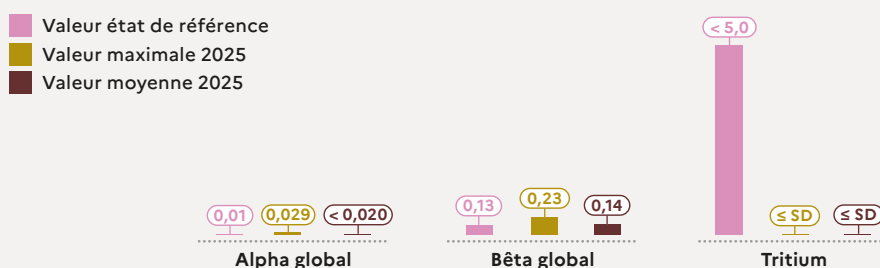
Les tableaux et graphiques suivants présentent les valeurs moyennes* des principaux résultats de la surveillance radiologique et les valeurs maximales observées en 2025. Pour comparaison, les valeurs mesurées lors de l'état de référence, réalisé avant la mise en exploitation du site ainsi qu'avant la mise en service des nouvelles activités, sont rappelées. Ces valeurs de référence correspondent, pour chaque point de surveillance radiologique de l'environnement, à une mesure ponctuelle obtenue.

L'EAU DES RUISSEAUX

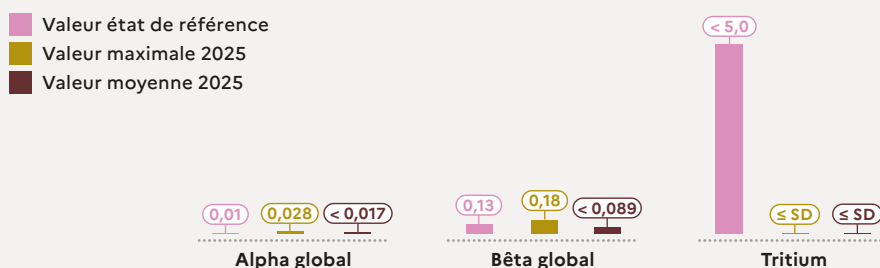
La comparaison des valeurs obtenues en amont et en aval du centre ne montre pas d'influence significative du Cires sur les eaux de ruisseaux.

Les niveaux d'activité des eaux des ruisseaux en amont comme en aval du Cires sont tous inférieurs ou proches des seuils de décision en tritium, alpha global et bêta global hors potassium, élément naturel.

L'EAU DES RUISSEAUX EN AMONT DU CENTRE (en Bq/L - Becquerel par litre)



L'EAU DES RUISSEAUX EN AVAL DU CENTRE (en Bq/L - Becquerel par litre)

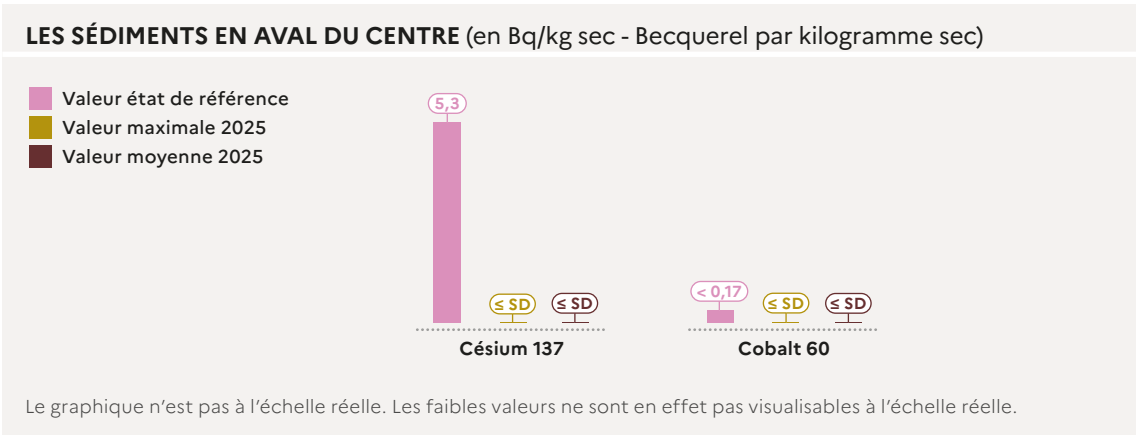


Les graphiques ne sont pas à l'échelle réelle. Les faibles valeurs ne sont en effet pas visualisables à l'échelle réelle.

* Les valeurs moyennes sont calculées en prenant en compte les résultats de mesures radiologiques obtenus au cours de l'année pour l'élément de l'environnement concerné (eaux de ruisseau, sédiments, air...). À noter que le symbole « < » est associé à la valeur moyenne dès lors qu'un résultat de mesure est inférieur au seuil de décision des appareils de mesure. Lorsque les valeurs indiquent « ≤ SD », cela signifie qu'aucune valeur significative n'a été mesurée au cours de l'année.

LES SÉDIMENTS

Des traces de césium 137, inférieures au résultat obtenu lors de l'état initial, sont ponctuellement détectées et sont liées, sans doute possible, aux retombées de l'accident de Tchernobyl. Depuis le début de l'exploitation du Cires, les résultats des analyses en cobalt 60 et de tout autre radionucléide artificiel (hormis le césium 137) sont inférieurs aux seuils de décision des appareils de mesure.



Prélèvement de sédiments pour analyses

LES EAUX SOUTERRAINES INTERNES DU CENTRE

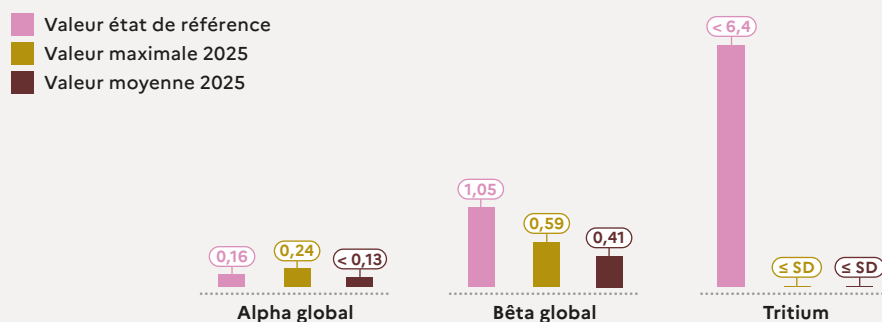
LA NAPPE DU BARRÉMIEN

Les résultats obtenus sur les échantillons des nappes souterraines du Barrémien et de l'Aptien **ne montrent la présence d'aucun radionucléide artificiel ajouté par les activités du centre.**

Les alvéoles du Cires sont creusées dans les argiles de l'Aptien inférieur. Sous cette couche d'argile se situe la nappe des sables du Barrémien qui fait l'objet d'un suivi afin de s'assurer de l'absence de radionucléides ajoutés par le stockage et de la marge entre le niveau de l'aquifère et le fond des alvéoles.

Des analyses complémentaires mettent en avant une radioactivité naturelle principalement liée à la présence de radionucléides appartenant aux chaînes naturelles de l'uranium 238 et 234.

En Bq/L (Becquerel par litre)

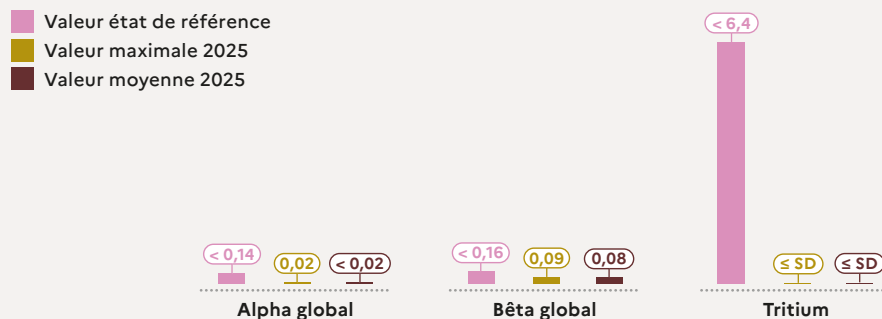


Le graphique n'est pas à l'échelle réelle. Les faibles valeurs ne sont en effet pas visualisables à l'échelle réelle.

LA NAPPE DE L'APTIEN

La nouvelle plateforme de dépôt des terres au nord-ouest du Cires créée dans le cadre du projet Acaci étant localisée sur les sables de l'Aptien affleurants, une surveillance des eaux de cette nappe est effectuée conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral.

En Bq/L (Becquerel par litre)



Le graphique n'est pas à l'échelle réelle. Les faibles valeurs ne sont en effet pas visualisables à l'échelle réelle.

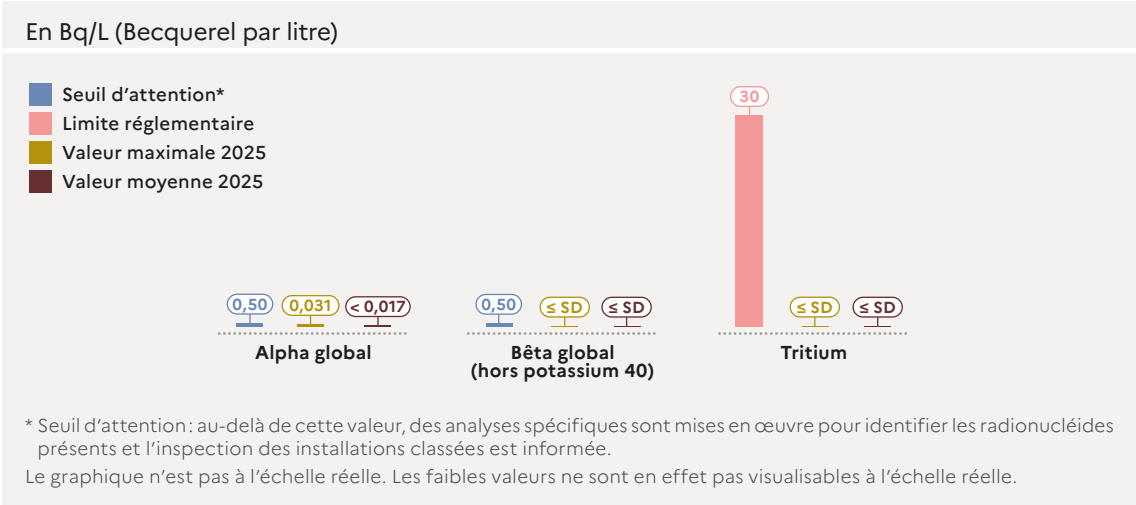
L'EAU DES BASSINS DE REJETS

LE BASSIN D'ORAGE

Les activités volumiques en tritium sont **toutes inférieures aux seuils de décision ainsi qu'à la limite prescrite par l'arrêté préfectoral.**

L'activité globale annuelle tritium fait également l'objet d'une limite prescrite par l'arrêté préfectoral de 5.10^9 Bq/an. De façon pénalisante, l'activité globale annuelle tritium sur l'année 2025 a été calculée à partir des volumes rejetés et des seuils de décision. **Elle est ainsi égale pour 2025 à $3,26.10^8$ Bq, soit 6,5 % de la limite autorisée.**

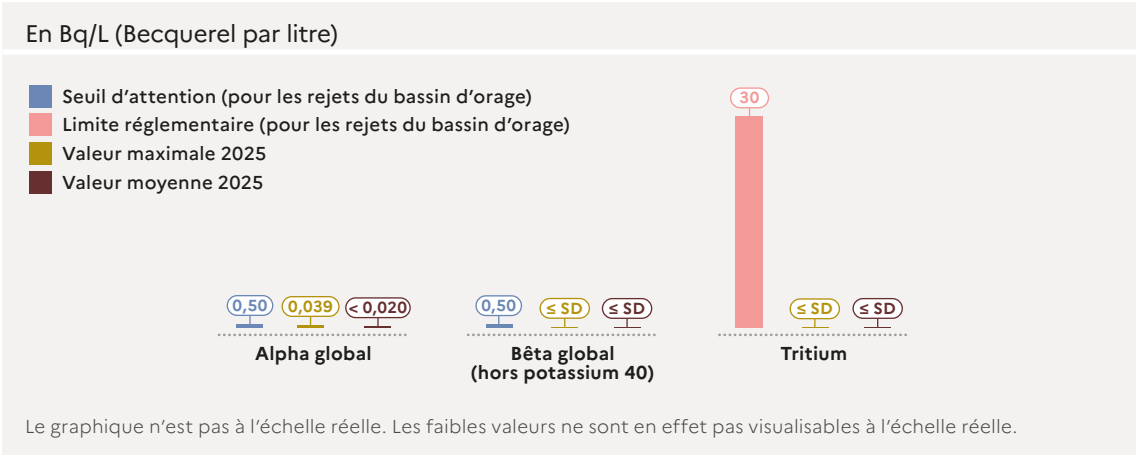
Tous les résultats en alpha global et bêta global hors potassium 40 sont inférieurs ou proches des seuils de décision des appareils du laboratoire d'analyses. Les activités volumiques sont donc toutes inférieures aux seuils d'attention définis par l'arrêté préfectoral.



LE BASSIN DE RÉGULATION DU BÂTIMENT D'ENTREPOSAGE

Cette surveillance ne fait l'objet d'aucune limite réglementaire dans l'arrêté préfectoral du Cires.

À titre de comparaison, les valeurs obtenues sont toutes inférieures aux valeurs limites et seuils d'attention prescrits par l'arrêté préfectoral pour les rejets du bassin d'orage.



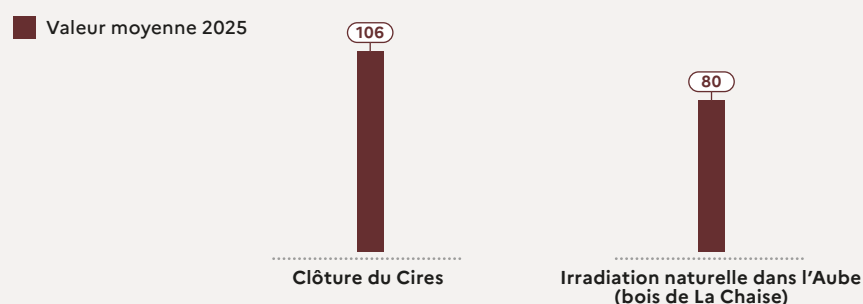
LA SURVEILLANCE DU RAYONNEMENT AMBIANT EN CLÔTURE DU CENTRE

Comme depuis 2004, le rayonnement ambiant moyen annuel mesuré en périphérie du Cires **est comparable au rayonnement naturel.**

Ce rayonnement ambiant annuel conduirait **un promeneur passant, tous les jours de l'année, 3 heures par jour à la limite de la clôture du Cires à recevoir un équivalent de dose annuel induit par les activités du centre (c'est-à-dire hors rayonnement naturel) de 0,028 mSv/an.**

Cette valeur est bien inférieure à la limite d'exposition pour le public de 1 mSv/an préconisée par le code de la santé publique et à l'objectif de **0,25 mSv/an** que s'est fixée l'Andra.

RAYONNEMENT AMBIANT (en nSv/h - nanoSievert par heure)

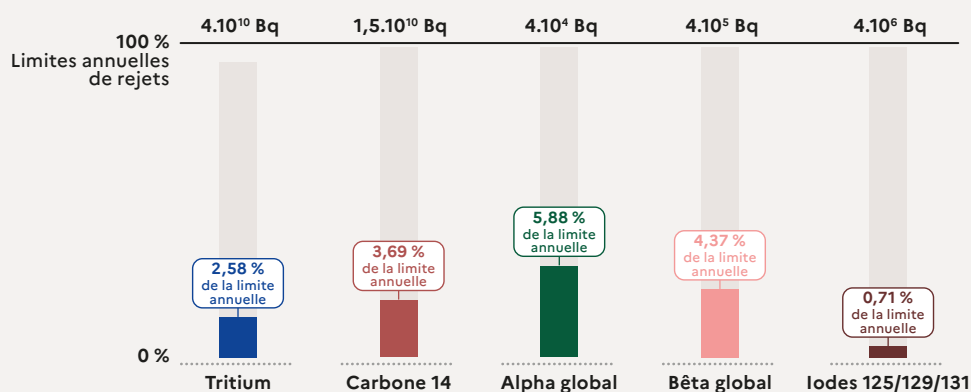


LES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

Les activités rejetées sont **très inférieures aux limites globales annuelles autorisées.**

La surveillance des rejets atmosphériques concerne les activités du bâtiment de traitement mis en service en 2004 et celles du bâtiment de regroupement/tri/traitement en exploitation depuis 2017.

LES REJETS ATMOSPHÉRIQUES (en Bq - Becquerel)



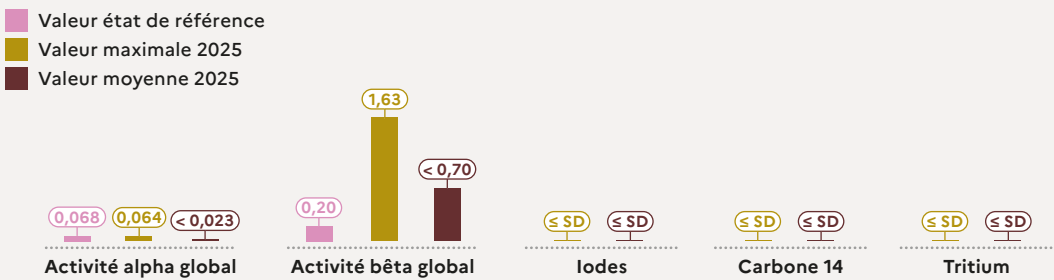
L'AIR

Les activités alpha et bêta global fluctuent au cours de l'année au gré des conditions météorologiques. Les plus élevées sont détectées au cours de périodes peu pluvieuses et sont liées à la quantité de poussières atmosphériques plus importante en période sèche.

À noter que les valeurs de l'état de référence sont établies sur des périodes ponctuelles qui ne couvrent pas toutes les conditions météorologiques possibles.

Les activités volumiques en tritium, en carbone 14 et en iodes mesurées en 2025 sur l'air ambiant sont toutes inférieures aux seuils de décision.

En mBq/m³ (milliBecquerel par mètre cube) pour les alpha global, bêta global et iodes et en Bq/m³ (Becquerel par mètre cube) pour le carbone 14 et tritium



Le graphique n'est pas à l'échelle réelle. Les faibles valeurs ne sont en effet pas visualisables à l'échelle réelle.



La quasi-totalité des analyses radiologiques réalisées dans le cadre de la surveillance de l'environnement du Cires est effectuée au laboratoire du Centre de stockage de l'Aube.

La surveillance physico-chimique

Les eaux du bassin d'orage, du bassin de régulation (pour le bâtiment d'entreposage), des ruisseaux, les eaux souterraines et les sédiments font également l'objet d'un suivi physico-chimique.

De nombreux paramètres sont analysés :

- **la structure naturelle de l'eau** (pH, matière en suspension...);
- **les métaux lourds** (arsenic, mercure, zinc...);
- **les micropolluants** (hydrocarbures...).

LES EAUX DU BASSIN D'ORAGE

Au cours de l'année 2025, huit dépassements des valeurs limites de rejet ont été observés :

- un dépassement de la limite haute en pH lors d'un rejet rendu nécessaire afin que le bassin d'orage puisse absorber une éventuelle pluie décennale ;
- cinq dépassements de la valeur limite en MES (matières en suspension) en février, août, octobre (lors du contrôle de la Dreal cf. p. 14), novembre et décembre. Ces concentrations en MES plus élevées sont le reflet d'apports récents de fines en lien avec les travaux d'aménagement de la nouvelle plateforme de dépôt des terres dont le niveau est réduit grâce aux dispositions de limitation mises en œuvre dès le démarrage des travaux. Elles sont également une conséquence d'une pluviométrie plus importante en fin d'année favorisant la remise en suspension des sédiments présents en fond de bassin ;
- deux dépassements de la valeur limite en métaux totaux (somme des éléments plomb, cuivre, Chrome, nickel, zinc, manganèse, étain, cadmium, mercure, fer et aluminium) en octobre (lors du contrôle de la Dreal, cf. p. 14) et en décembre. Ces concentrations plus élevées sont le corollaire des teneurs en MES présentes dans les eaux. À noter que l'aluminium et le fer contribuent à 99 % aux deux dépassements observés. Ces deux éléments sont naturellement présents dans les sols sur lesquels les eaux de pluie ruissellent avant d'atteindre le bassin d'orage.

Les autres paramètres physico-chimiques ont été respectés.

LES AUTRES EAUX ET SÉDIMENTS

Pour les autres échantillons analysés (eaux du bassin de régulation pour le bâtiment d'entreposage, eaux de ruisseaux, eaux souterraines et sédiments), les résultats obtenus en 2025 sont cohérents avec les résultats des années précédentes et ceux des états de référence, et les comparaisons amont/aval du Cires ne mettent pas en évidence d'incidence significative liée aux activités du centre.



4

DIALOGUE ET INFORMATION

Les actions en matière de transparence | P. 29

Les actions **en matière de transparence**

Conformément à la loi sur la transparence et la sécurité nucléaire, les centres de l'Andra dans l'Aube ont pour mission de mener des actions de communication, d'information et de dialogue auprès de différentes cibles :

- le grand public avec pour principal objectif d'informer et de sensibiliser selon une approche pédagogique adaptée au niveau de connaissance de chacun ;
- les élus locaux pour nourrir le dialogue et instaurer des relations durables ;
- la commission locale d'information (Cli) pour le Centre de stockage de l'Aube et la commission de suivi de site (CSS) pour le Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage, afin de répondre à leurs sollicitations et les informer régulièrement sur les activités et les projets des centres industriels de l'Andra dans l'Aube.

Les **visites guidées** au cœur du dispositif d'information et de dialogue

Outil-phare en termes d'information, de sensibilisation et d'échanges, les visites guidées des centres industriels de l'Andra dans l'Aube permettent d'expliquer la gestion des déchets radioactifs en France, dans une approche pédagogique adaptée. Elles sont également l'occasion d'échanges qui permettent de répondre aux préoccupations des visiteurs. La surveillance de l'environnement, les relations de l'Andra avec les territoires qui l'accueillent, l'impact socio-économique des activités des centres de l'Aube ou bien encore les projets en cours font l'objet des sujets régulièrement abordés.

Le grand public représente la famille de visiteurs des centres industriels de l'Andra dans l'Aube la plus nombreuse avec **1041 personnes** accueillies en 2025 sur les sites, soit près de 41 % du nombre total de visiteurs.

Les visiteurs de la catégorie « **lieux de recherche et d'enseignement** » arrivent en 2^e position avec **26 %** des visiteurs, suivis de près par **les professionnels**

de la filière du nucléaire (20 % des visiteurs).

Quelques **délégations étrangères (119 visiteurs)** ont également fait le déplacement pour découvrir les installations des centres. Elles venaient d'Afrique du Sud, Allemagne, Corée du Sud, Croatie, Italie, Japon, Philippines et du Royaume-Uni.

2531 personnes ont découvert les installations du Centre de stockage de l'Aube (CSA) et/ou du Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires) en 2025.

La journée portes ouvertes s'est tenue au CSA le dimanche 14 septembre. **859 personnes** ont pu découvrir les activités de l'Andra dans l'Aube et échanger avec les salariés sur leurs missions quotidiennes.



859 personnes ont participé à la journée portes ouvertes 2025

Informer et expliquer les activités de l'Andra « hors-les-murs »

Parallèlement aux visites des centres de l'Aube, l'Andra répond aux sollicitations qu'elle reçoit pour aller présenter, en dehors de ses locaux, ses activités, projets et métiers. On peut ainsi citer pour 2025 le déplacement de salariés-dialogueurs de l'Andra aux collèges de Piney, Marie-Curie et Pithou de Troyes. L'Andra a participé au Challenge Innovatech avec « Elles bougent » ainsi qu'au programme « Filles et Maths » de la cité scolaire Bachelard de Bar-sur-Aube.

L'Andra a également répondu présent aux sollicitations faites par l'UTT (Université de technologie de Troyes) pour une intervention sur la communication ou encore sur les enjeux autour de la gestion des déchets radioactifs et des métiers de l'Andra auprès des IUTL (instituts universitaires du temps libre) du Grand Est et de Troyes.

L'ensemble de ces actions, menées en lien avec des dispositifs locaux tels que les Cordées de la réussite, « Filles et Maths » et « Elles bougent », contribuent à inscrire durablement l'Andra comme un acteur engagé auprès des jeunes et du monde éducatif.



Découverte virtuelle du CSA pour des collégiens

Des **animations, conférences et événements** organisés dans ou par les centres de l'Aube

Tout au long de l'année, les centres industriels de l'Andra dans l'Aube organisent des événements souvent en lien avec des grands rendez-vous régionaux ou nationaux à caractère scientifique, technique ou environnemental. Cette programmation s'inscrit dans la démarche d'information, mais aussi d'ouverture et de diffusion de la culture scientifique et technique de l'Andra.

En 2025, plusieurs actions de dialogue ont ainsi été menées telles que :

- **une conférence jonglée « Doute en ronds »** avec Romain Meunier ;
- **une conférence « Lumières sur l'invisible »** d'Hélène Courtois, astrophysicienne et cosmographe durant la fête de la Science ;
- **une sortie nature et un atelier de cyanographie** à l'occasion de la fête de la Nature ;
- une soirée estivale avec **une conférence sur la mémoire du hip-hop « Convergences urbaines »** de Street Harmony et **une balade chantée** en forêt avec Maximilien Guide Nature.

À noter qu'en 2025, dans le cadre du programme de dialogue de l'Andra, les deux groupes de réflexion, le groupe mémoire et « La Fabrique », ont fusionné en vue de l'élaboration d'un projet commun sous forme de livre à énigmes sur les thèmes de la mémoire, de la surveillance et de la sûreté à long terme.



Démonstration de hip-hop lors d'une conférence

Les publications

Les nombreuses questions que l'Andra reçoit permettent d'évaluer les sujets sur lesquels la population souhaite être informée. Pour s'assurer d'une diffusion auprès d'un large public, les réponses à ces interrogations sont régulièrement traitées dans différentes publications.



Pour recevoir
gratuitement
Le Mag de l'Andra,
scannez ce QR Code.

- **Le rapport d'information sur la sûreté nucléaire et la radioprotection**

L'Andra a édité et diffusé en juin 2025 le rapport d'information annuel grand public 2024 du Cires qui présente un bilan de la situation de ces installations au regard de la sûreté et de la sécurité et les principaux résultats en termes de radioprotection et de surveillance de l'environnement.

- **Le site Internet de l'Andra dans l'Aube**

En 2025, près d'une centaine d'actualités ont été mises en ligne sur le site aube.andra.fr.

- **La newsletter mensuelle de l'Andra: Le Mag de l'Andra**

Cette newsletter est envoyée chaque mois à près de 7 000 contacts.

- **Émissions et podcasts en partenariat avec Troyes Aube Radio**

En 2025, quatre émissions sur le terrain de format long (entre 45 min et 1 h 30) ont été enregistrées :

- une émission couvrant la journée portes ouvertes sous l'angle « Vivez l'expérience d'une visite en direct à travers les explications des salariés et des visiteurs présents ce jour-là » ;
- une émission à l'occasion de la soirée « Convergences urbaines » organisée au CSA sous l'angle de la **transmission de la mémoire** ;
- une émission de diffusion de la culture scientifique couvrant **l'intervention de l'astrophysicienne et cosmographe, Hélène Courtois**, auprès des élèves du groupe scolaire de Bar-sur-Aube ;
- une émission à l'occasion de la **première convention scientifique sur les connaissances** qui s'est tenue à l'UTT le 6 décembre 2025 et durant laquelle l'Andra est intervenue. Il s'agissait d'un événement national consacré aux enjeux de production, de diffusion et de réception des savoirs scientifiques.



Émission de radio en direct de la journée portes ouvertes



Pour recevoir
gratuitement
Le Journal de l'Andra
– édition Aube,
scannez ce QR Code.



Pour visionner
les vidéos YouTube
de l'Andra,
scannez ce QR Code.

• Le journal de l'Andra

Trois numéros du *Journal de l'Andra* – édition Aube tirés à près de 50 000 exemplaires ont été distribués en 2025 avec des dossiers traitant de la gestion des déchets radioactifs à l'international, du Laboratoire souterrain en Meuse/Haute-Marne et du rôle de l'argile pour la sûreté du stockage.

• Les réseaux sociaux

Plus de 500 posts ont été publiés en 2025 sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Instagram, Facebook, Bluesky, X) et 18 vidéos sur la chaîne YouTube « déchets radioactifs » (<https://www.youtube.com/@AndraFr>).



Les partenariats

Depuis son installation, l'Andra apporte au travers de parrainages un soutien actif aux initiatives qui contribuent au dynamisme et au développement de ses territoires d'accueil. Cette politique traduit concrètement la démarche de responsabilité sociétale d'entreprise de l'Andra et sa volonté d'être un acteur pleinement impliqué dans la vie des territoires sur lesquels l'Agence est installée et où ses salariés travaillent et habitent.

En 2025, les centres de l'Andra dans l'Aube ont répondu favorablement à près de **60 demandes de parrainage** et de dons.

Il s'agit d'une démarche, menée de façon transparente et claire, cadrée par une charte des parrainages, votée par le Conseil d'administration, qui précise les principes d'attribution des subventions.

Quelques exemples d'initiatives et organismes soutenus en 2025 :

- **la Maison pour Tous/Centre social de Brienne-le-Château** pour des actions contre l'isolement de tous les publics ;
- **le programme Égalité des chances**, piloté par l'UTT, qui accompagne et encourage les jeunes à poursuivre leurs études, quels que soient leur choix d'orientation et leur milieu socio-culturel ;
- **l'association géologique auboise** pour l'édition d'un livret pédagogique ;
- **Initiative Aube** pour les actions économiques en faveur des repreneurs et créateurs d'entreprises ;
- **l'École des enfants malades de l'Aube** pour ses actions notamment d'accompagnement des enfants et jeunes dans leur scolarité lorsque celle-ci est empêchée par la maladie, l'accident ou le handicap ;
- **le projet d'aménagement d'une maison des associations** à Brienne-le-Château.



Pour connaître
la charte
des parrainages
de l'Andra
et la liste de
tous les projets
et actions soutenus,
scannez ce QR Code.



Remise du prix Andra
au concours Initiative Aube

Les relations avec la commission de suivi de site du Cires

En tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), le Cires est doté d'une Commission de suivi de site (CSS) dont l'objectif est d'informer le public sur les activités de l'Andra.

Présidée par la sous-préfète de Bar-sur-Aube, la CSS du Cires est composée de représentants des collectivités territoriales, des administrations et d'associations. Organisme indépendant, cette commission a une mission générale de suivi de l'exploitation et la surveillance de l'environnement du Cires. Elle relaie ces informations auprès du public.

En 2025, la réunion annuelle de la CSS s'est déroulée le 10 juillet. Elle a donné lieu à des échanges sur le projet Acaci et à une présentation du bilan d'activité 2024 du Cires par Patrice Torres, directeur industriel et des activités du Grand Est de l'Andra. Les données relatives à l'exploitation, la sécurité, la radioprotection et la sûreté du centre ont été détaillées. Les résultats de mesure de la surveillance de l'environnement menée autour et à l'intérieur du site ont également été explicités.

POUR LA CSS, CONTACTEZ **LA SOUS-PRÉFECTURE DE BAR-SUR-AUBE**

- Par téléphone : 03 25 27 06 19
- E-mail : sp-bar-sur-aube@aub.e.gouv.fr

5

CONCLUSION

1. Le Cires à la loupe | P. 36

2. Glossaire | P. 3

1. Le Cires à la loupe

Le Centre industriel de regroupement, d'entreposage
et de stockage en 2025, c'est :



18 749 m³
DE COLIS DE DÉCHETS
de très faible activité
stockés



4 537 m³
DE COLIS DE DÉCHETS
de très faible activité
compactés



1 649
COLIS DE DÉCHETS
RÉCEPTIONNÉS
au bâtiment
de regroupement



5
INSPECTIONS
de la Dreal



0,294 mSv
REÇU
SUR L'ANNÉE
par l'agent le plus exposé



2 531
VISITEURS ACCUEILLIS
sur les centres de l'Aube
de l'Andra



6 760
ANALYSES
radiologiques
et physico-chimiques

2. Glossaire

Acaci	Augmentation de la capacité de stockage autorisée du Cires
Andra	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
ARS	Agence régionale de santé
ASNR	Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection
Becquerel (Bq)	L'intensité de la source radioactive se mesure en Becquerel. Un Becquerel correspond à une désintégration par seconde
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CI2A	Centres industriels de l'Andra dans l'Aube
Cires	Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage
CMHM	Centre de Meuse/Haute-Marne
CSA	Centre de stockage de l'Aube
CSM	Centre de stockage de la Manche
CSS	Commission de suivi de site
Déchets TFA	Déchets de très faible activité
Dosimétrie	Évaluation quantitative de la dose absorbée par un organisme ou un objet à la suite d'une exposition à des rayonnements ionisants
Dreal	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Epic	Établissement public à caractère industriel et commercial
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
Orano	Anciennement Areva, groupe industriel français spécialisé dans les métiers de l'énergie
PNGMDR	Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs
POI	Plan d'opération interne
Premorail®	Structure métallique bâchée protégeant les alvéoles de stockage des intempéries
RNM	Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement
Sievert (Sv)	Unité mesurant la « quantité » de rayonnement radioactif reçue par un être vivant, en tenant compte de l'énergie transmise et de la nature du rayonnement
SMI	Système de management intégré

“

Dans la vie, rien n'est à craindre,
tout est à **comprendre**

Marie Curie

Les centres de l'Andra
se visitent
toute l'année

PRENDRE
RENDEZ-VOUS

 03 25 92 33 04

 comm-centresaube@andra.fr



CSA

Centre de stockage de l'Aube



Cires

Centre industriel de regroupement,
d'entreposage et de stockage



AUBE.ANDRA.FR